Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 9 Rabiaa I 1444
5 Octobre 2022

N° 118

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1710**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1710**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1710**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1712**
Homologation de résolutions **1712**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1713**
Avis aux créanciers **1714**
Convocations
Sociétés anonymes **1715**
Actes Administratifs
Avis au public **1716**
Divers
Avis au public **1717**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Constitutions

Sociétés communautaires

Création d'une société communautaire

Le nom de la société à constituer : la société communautaire, Al-Etihad ouled Jaballah

Type de la société : locale

Montant du capital souscrit de la société : 60000 dinars, soixante mille dinars
L'adresse prescrite du siège social : Awlad Jaballah - Ben Hussein - Mallouleche - Mahdia.

Sujet de la société : La société sera un centre de collecte, elle collecte du lait auprès des éleveurs, en plus d'un point de vente d'aliments et de services divers.

Durée de la société : 99 ans.

Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 27/09/2022 au Tribunal de Première Instance de Mahdia sous le n°01/2022.

Le nombre d'actions à souscrire en numéraire et le montant devant être payé immédiatement : 600 actions, pour lesquelles il y a 60 000 dinars.

Conditions liées à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne : Dans le cas où la société réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque année comptable :

- 15% sont attribués sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société -20% sont consacrés aux activités sociales, culturelles et environnementales.

Le reliquat des bénéfices et excédents peut être réparti dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35 % par décision de l'assemblée générale.

- Qui plus est sert à développer ses activités et à les développer localement.

- La période d'ouverture à la souscription : du 10/05/2022 au 15/10/2022 avec possibilité d'affranchissement anticipé sous forme de souscription intégrale avant l'expiration de la période.

- Mention des modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive : L'assemblée plénière constitutive se tiendra le dimanche 16/10/2022 à dix heures du matin au carrefour Ouled Jaballah Commentant cette annonce au siège de la délégation de Mallouleche et le siège de la commune de Mallouleche.

- Fondateurs : Abdel-Fattah Karwi : domicilié à ouled Jaballah - Ben Hussein - Mallouleche-Mahdia, téléphone 98485391 Ammar ben Jeddou : domicilié à ouled Jaballah - ben Hussein - Mallouleche - Mahdia, numéro de téléphone 97894137 Sassi Karoui : domicilié à ouled Jaballah - Ben Hussein - Mallouleche - Mahdia, numéro de téléphone 94339615 - Bilel El Mechri : résidant à ouled Jaballah - Ben Hussein - Mallouleche - Mahdia, numéro de téléphone 40870210.

2022R02398SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

MAISON TEMIMI

SARL au capital de 210.000DT

ID : 3066 H

8 Rue 8601 Zone Industrielle Charguia 1 Tunis

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24-3-2021, enregistré à la recette des Finances de Charguia le 25-3-2021, sous le numéro 21702604, quittance n°040862, il a été décidé d'accepter la démission de M. Mohamed Walid AREM de son poste de Gérant de la société et de nommer M. Nizar Rhouma entant que nouveau Gérant de la société et ce pour une durée de deux (2) années commençant à partir de la date de la présente Assemblée et de modifier l'article 14-1 des statuts.

Deux exemplaires du procès-verbal ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 16/4/2021 sous le n°202131862.

2022402441SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte en date du 5/9/2022 enregistré à la recette des finances la Marsa le 8/9/2022 sous le n°22205502, quittance n°107887 la Sté HARMONY SARL a cédé la totalité du fonds de commerce inscrit au registre national des entreprises n°0513298L situé au 74 avenue Fatouma Bourguiba ayant comme objet commerce du textile import export à Ms Abdelfeteh Debbiche.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 14/9/2022.

Toutes les oppositions doivent être acceptées entre les mains de Mme Habiba Amrouche au complexe administratif et commercial Ariana centre rue 18 janvier au complexe 1952 Bureau c 203 deuxième étage dans les délais légaux.

2022T01072FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé dûment enregistré à la recette des finances de Mateur le 20/12/2021 numéro d'enregistrement 21202269 quittance

n°MO53565, Monsieur Slim Ben Mohamed Hkiri a vendu le fonds de commerce situé à Mateur (Exerçant les activités commerciales) avec ses éléments moraux et matériels à monsieur Samir Ben Abdallah Mezzi.

La vente a été consentie avec un prix de 3 500.000 dinars.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse de Maître Ali Tayachi 4 avenue Taib Mhiri Mateur.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 28 décembre 2021.

2022T01073FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente légalisé et enregistré auprès de la recette des finances d'Houmt Souk Djerba en date du 20/6/2022, quittance n°M061346, enregistrement n°22202762; Monsieur Wadii Ben Tkhayet, en sa qualité de représentant légal de la société GNRS, a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce, sans restriction d'activité, à Madame Hafidha BEN GHAZI titulaire de la carte nationale d'identité n°07036521, les locaux 7-8-9-10 destinés actuellement à la vente des produits électriques, sis Avenue Salah Ben Youssef Houmt Souk Djerba. Les oppositions sont recevables dans les délais prescrits au domicile de la vendeuse, sise Avenue Salah Ben Youssef Midoun Djerba.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 27 juillet 2022.

2022R02376FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing de vente en date du 6/6/2022, enregistré à la recette des finances de douar hicher le 7/9/2022 (quittance n°M042205 enregistrement n°22207578 Nabil Mejri a vendu à Taoufik Mejri la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des gâteaux avec tous ses éléments matériels et corporels sis à la rue Khaled iben Iwalid Douar Hicher.

Cette annonce a été publiée aux journaux «La Presse» et «Essahafa» parus le 25/9/2022.

Toute opposition sera reçue au bureau de Maître Med Oussama Ben Nja 1, rue Iran 1er étage Tunis.

2022R02380FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 23/9/2022 et enregistré à la recette des finances Diar Elwafa Sfax le 26/9/2022 sous le numéro quittance M085809 et numéro d'enregistrement 22304513, Mr Habib Mgherbi, titulaire de la CIN n°08640380 a vendu à Mr Ismaiil Magherbi, titulaire de la CIN n°09111831, la totalité du fonds de commerce, sis à la route de Manzel Cheker Km 3,5 Sfax.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours chez l'acheteur au local dont le fonds de commerce est exploité. Un extrait a été publié au Journal Achourouk du 31/9/2022.

2022X01207FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 26/9/2022 enregistré à la recette des finances de Mahres le 27/9/2022 enregistrement n°22201045 quittance n°M036918, monsieur Imed Ben Abdelwaheb Aissa demeurant au 13 rue Mabroukia Mahres a vendu à monsieur Aboubaker Ben Ali Abdelhamid demeurant à Bouakkazine Chaffar Mahres, la totalité du fonds de commerce est exploité dans le local sis à la cité ennour El Mahres Sfax, enregistré au registre national des entreprises sous l'identifiant n°1474671A dont l'activité Cafétéria et Restaurant sous l'appellation "CASABLANCA" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être adressée dans un délai maximum de 20 jours à partir de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne à Maître Féki Néjib de la société cabinet d'avocats Féki et Chabchoub sise à 11 rue Taieb M'hiri Sfax 3000.

Le présent avis a été publié au journal le temps du 30 septembre 2022.

2022X01208FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Abou Elkacem Echeby Sfax le 27/9/2022 Quittance n°M116069 enregistrement n°22204012 Mohamed KHamery a cédé à Hssan Nassr Allah la totalité du fonds de commerce exploité au "commerce libre" au local sis à Rue de la Grande Mosquée, numéro 9, Sfax.

Les éventuelles oppositions devront être faites auprès de bureau de Maître Fathia Zini Avocate 61 avenue Hédi Chaker 3000 Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk et Quotidien» le 29/9/2022.

2022X01209FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation enregistré à la recette des finances de Sfax le 16/9/2022 numéro de quittance M052726 : Monsieur Hadi Ben Hadi Gomri a cédé la totalité du fonds de commerce du Café nommé : "Ibn Khaldoun" situé à rue Bayrout et rue Saaid Abou Baker El Bustan Sfax Madina à sa fille Aya Ben Hadi Gomri.

Toute opposition doit être faite entre les mains du Maître Belhadj Salem Ali dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette vente est publiée au journal «Achourouk» le 01/10/2022.

2022X01211FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP rédigé par Maître Ahmed Abbes enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 28/02/2022 quittance n°013244, enregistrement n°22200547 M.

Ahmed Ben Yahya demeurant à l'immeuble n°10 appart n°7, escalier n°02 Bardo a cédé le fonds de commerce sis à l'angle de l'avenue Habib Bourguiba et Ali Belhouane, Bardo 2000 à la société WAFFLE SNAP L'AOUINA, identifiant Unique n°1726061 E, sise au complexe El KHALIL, Magasin n°30, l'Aouina 2045 Tunis.

Toute opposition doit être faite entre les mains du vendeur M. Ahmed Ben Yahya demeurant à l'immeuble n°10 appart n°7, escalier n°02 Bardo dans un délai de 20 jours de la publication de cet extrait au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 19/3/2022.

2022402446FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17/8/2022, enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 26/9/2022 sous le n°22202050, quittance n°M053991, M. Zied Ben Omrane demeurant à la rue de l'ambre cité Bel Air Boumhel Ben Arous; a vendu à la société Le Bosphore Tunisie, SARL, Identifiant unique n°1557606Z ayant son siège social à la rue de l'environnement, Boumhel El Bassatine, un fonds de commerce exploité dans la vente de la fourniture scolaire, matériels informatiques, jouets, valises et vêtements au local sis au 54 avenue de l'environnement, Ezzahra Ben Arous (identifiant unique au RNE 1335153H). Toutes les oppositions doivent être adressées dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T. auprès de Me. Sofiane Ben Chaâbane, avocat près la cour de cassation demeurant au 13 avenue Slimène Ben Slimène, El Manar II Tunis.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 6/10/2022.

2022402453FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5/01/2018 enregistré à la recette des finances de Jemmel le 15/01/2022, n° de quittance M002830.

Madame Moufida Ben Ahmed (K912664) sise au 289 Mahbouba Sousi 5080 a loué à Sté Espoir DE Distribution (V1378398) un fonds de commerce pour vente d'articles sanitaires sis 23 Janvier Tbolba.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 30/9/2022.

2022S01139FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location de fonds de commerce du 4 novembre 2015 signé de la part de maître Chokri Echeikh enregistré à la recette palais des finances Bizerte le 19 Février 2016 quittance n°M005834, enregistrement n°16300235 Mr. Louel Ben Kassem Klaoui titulaire de la C.I.N n°08142220 a loué à la société Bizerta Top Travel le fonds de commerce sise à angle avenue Habib Bourguiba et Salah Ben Ali Bizerte, il a été publié au journal le quotidien le 29 septembre 2022.

2022402448FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Syndicat des Copropriétaires du Complexe

RIADH EL BOSTEN

Route Mahdia km 2 Sfax

Suivant PV de l'AG constitutive en date du 8/9/2016, enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 16/9/2016 Qn°M072982 En°16803051, il a été constitué le syndic de la Résidence Riadh El Bosten dont son comité se compose de :

Président : Abdessattar Riguen

Trésorier : Salem Riguen

Membre : Makram Akrimi

Membre : Riadh Ellouze.

2022X01214APSF1

Constitution d'un syndic de propriétaire

En vertu du PV de l'AGO tenue le 8 juillet 2022, enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 28 septembre 2022 sous le n°22802323, Quittance n°M058534, il a été décidé la constitution d'un syndicat de la résidence SAMARRA sis à Chotrana 1, Soukra - Ariana.

Mme Nadia Ben Khalifa : Présidente.

Mme Ibtissem Hannachi : Trésorière

Mr Mohamed Rahoui : Secrétaire général.

Mr Hichem El Habib : Membre.

2022402447APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndic des copropriétaires

Selon le PV de l'assemblée générale du syndic des copropriétaires de la résidence Zayatine Bloc C, sis à rue Cheikh Mohamed Enneifer à la Soukra, en date du 07/07/2019 et déposé à la municipalité de Soukra le 17/7/2019 sous référence 4401. Il a été décidé la nomination d'un nouveau comité à la majorité des présents à compter de la date précitée. : Maher Othman (Président du Syndic), Boulbaba El Marzougui (Trésorier), Mr Faouzi Chouchen (Membre).

Le PV de l'assemblée générale est enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 11 juillet 2019 sous le n°19701748, quittance n°M053785.

2022R02378APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Au plus offrant et dernier enchérisseur

Après jugement de premier report pour réduction de la mise à prix

Le poursuivant :

Tijani Chaabane, syndic de la faillite de Ahmed Daoud, désigné en vertu du jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Sfax le 24 avril 1995 sous le numéro 4044 et de la décision du 10 juin 1996, et ayant son étude à la route de Sokra km 1 Sfax.

Débiteur poursuivi :

Ahmed Ben Hssin Ben Ali Daoud, tunisien, représenté par Tijani Chaabane, syndic de la faillite ayant son étude à la route de Sokra km 1 Sfax.

Avocat poursuivant :

Maître Khaled Kallel, avocat auprès de la cour de cassation de la société TOUMI ET ASSOCIES, matricule fiscal 1109871W/A/M/000, sise à la rue Habib Maazoun Im. Chakroun 2ème étage 3000 Sfax.

L'immeuble objet de la vente aux enchères :

L'immeuble consiste dans la parcelle n°6 du plan du titre foncier n°2610 Sfax, sis à route de Gabès km 6 Sfax, d'une superficie de 7 ares 52 centiares objet du titre foncier n°120958 Sfax dénommé «DAOUD». L'immeuble consiste en un terrain clôturé ayant une porte du côté nord sur lequel est édifiée une construction de hauteur 4 mètres environ ayant un toit en zinc en sa partie sud de superficie 173 mètres carrés environ et en partie nord un terrain clôturé sans toit, en son coin sud ouest un bureau de superficie 25 mètres carrés environ et du côté ouest une cuisine ; toilette ayant pour superficie 17 mètres carrés environ.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre est réduite à cent deux mille cinq cent quatre vingt huit dinars (102.588,000D) après avoir été fixée à cent soixante dix mille neuf cent quatre vingt dinars (170.980,000d), auquel devront être ajoutés les frais.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce, par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mercredi le 9 novembre 2022 à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone n°4 rue Ahmed Aloulou prés de la CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux.

Pour de plus amples renseignements, il est possible de contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de l'avocat du poursuivant sis à la rue Habib Maazoun Im. Chakroun 2ème étage 3000 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2022X01215VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Tél : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : Banque de l'Habitat (BH) dûment représentée par son Président Directeur Général dont le siège social est à Tunis, 18 Avenue Mohamed IV domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

La partie saisie :

LA STE PROCAR SARL, sise à la rue Alain Savary, immeuble 67 - bureau n°14, cité Les Jardins, Tunis.

M.F. 0798053T

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété à LA STE PROCAR SARL

Le fonds objet de la vente consiste en une Boutique commerciale n°14 située au rez-de-chaussée du Bâtiment "B" Hay Al-Hadayek 2 - Tunis, d'une superficie totale de 21,75 m². Et il se compose d'un seul hall, sur son côté ouest, il y a une toilette à côté et un escalier en fer qui mène à un talus sur la moitié de la surface du magasin, son sol est pavé de tuiles vernissées, le plafond est en béton armé, les murs sont en briques, et il est équipé de tous les services nécessaires y compris l'eau potable et le courant électrique, suivis de parties communes dans tout l'immeuble.

Les charges : Que le dit titre n'est grevé d'aucune charge.

Mise à prix après déduction de 40% : La mise à prix est fixée à (38.594,221 DT).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu mardi le 8/11/2022 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis, sis au palais de justice à l'Avenue Beb Bnet - Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance Tunis.

2022402443VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana

Tel : 71 709 776-71 709 778

Fax : 71.709.742

Partie poursuivante : QATAR NATIONAL BANK (exs TQB) dûment représentée par son directeur général ayant son siège social à Tunis, Avenue Habib Bourguiba, domicilié au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

Partie saisie : 1/ SOCIETE DES EAUX DE TUNISIE SARL immatriculée au RC sous le n°B2467752008. Identifiant Unique 1068501S son siège social est situé à El Alia Eddokhania Elkrib Siliana 6120 Krib Siliana -Entant que débitrice principale

2/ Mr Faouzi Ben Khemais Ben Mohamed Blangi, demeurant au 10 Rue des pêches ; le Bardo ; Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

Les immeubles saisis : Toutes les 6500 parts indivises de l'ensemble des 48800 parts de l'immeuble appelé "Yasmina 449" qui fait l'objet de titre foncier numéro "52666 Tunis" situé près Lac Sijoumi sur le bord de la route menant de FAHS à Tunis, avec une superficie totale de (6500 m²). L'immeuble saisi se compose de M - 2 dépôts -administration : au rez-de-chaussée; 1er et 2ème étage une grande surface devant les dépôts - l'unité d'électricité de la STEG -

Les charges : Le TF 52188 Tunis, est grevé de :

- Une hypothèque d'une valeur de 1.500.000,000 D inscrite le 21/8/2013 (registre Tunis 02/13 n°1/5636) au profit de TQB

- Une hypothèque d'une valeur de 500 000,000 D inscrite le 21/8/2013 (registre Tunis 02/13 n°1/5637) au profit de TQB

- Privilège d'une valeur de 32 048,500 D inscrite le 9/6/2016 (registre Tunis 01/16 n°10329) au profit de la Trésorerie générale de Tunisie

- Privilège d'une valeur de 26 400,000 D inscrite le 3/8/2016 (registre Tunis 01/16 n°12509) au profit de la Trésorerie générale de Tunisie

- Privilège d'une valeur de 1.980.024,857 D inscrite le 02/7/2020 (registre Tunis 01/20 n°7407) au profit de la Trésorerie générale de Tunisie

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 17/8/2022 (registre Tunis 2/22 n°1559) au profit de la partie poursuivante

- Location du Dépôt 2 au profit du locataire Mohamed Sliman.

Mise à prix : - Deux Millions six cent vingt mile dinars (2.620.000,000 D)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 7/11/2022 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 2.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis2.

2022402445VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un mandataire de justice

Société Green Agriculture

N°07 Rue Youssef Rouissi Manar 2 Tunis 2

Identifiant Unique : 1409517Z

Suivant jugement en référé auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis du 22 Août 2022 affaire n°49616, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Monsieur Mondher Hamdi sis à l'immeuble n°02, 2ème étage route Mdjez El Beb Cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis en qualité de mandataire de justice de société Green Agriculture pour la préservation de la propriété de la société, la récolte, la vente et la répartition de la valeur de vente entre les deux parties chacun selon sa part et la nomination de Mme Chayma Allégui Juge Commissaire jusqu'à l'expiration de motif.

2022R02377VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation de l'Assemblée Générale extraordinaire

Qui se tiendra le 18 novembre 2022 à 9h au siège de la société

MEDINVEST : Société anonyme

Au capital de 4 050.000 DT

Zone Touristique Lella Mariem -B.P 388-4170 Zarzis

Tel : (05)694.298

R.C : B111959-1996

TVA : 578867 C/000/M/A

Adresse : 61 Avenue Jean Jaurès Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Méditerranée Investissement "MEDINVEST" sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 18 novembre 2022 à 9h au siège social de la société sis à 61, Avenue JEAN JAURES Tunis.

L'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer est le suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires,

2) Nomination des membres du Conseil d'Administration,

3) Apurement de certains comptes comptables arrêtés, au 31 décembre 2021,

4) Questions diverses,

5) Changement du siège social,

6) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2022T01071SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

INTER BANK SERVICES

Société anonyme

Siège social : 32, Rue 8601 Charguia -1- 2035 - Tunis

Capital social : 6.970.045 dinars

Identifiant Unique : 0614893L

Les actionnaires de la Société «INTER BANK SERVICES» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 20 octobre 2022 à 11H du matin au siège social de la société sis au 32, Rue 8601 Charguia -1- 2035 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen de l'application des dispositions de l'article 388 du Code des Société Commerciales.

2. Pouvoirs.

2022R02379SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Date : 25 Octobre 2022 à 10h00

Société «MAGAL Die Casting S.A.»

Société totalement exportatrice

Société anonyme

Au capital de 4100 000 Dinars

Matricule Fiscal : 1075789SAM000

Registre de commerce : B0682482008

Siége social : Lot n°5, Rue de Kairouan B.P.280 Zone Industrielle Zriba III 1152 Hammam Zriba

Chers Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société « MAGAL Die Casting S.A.», vous êtes invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 octobre 2022 à 10h au siège social de la société Alternative Capital Partner's sise à immeuble Yosr appartement 9&10 rue du Lac Victoria - les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018 et des conventions règlementées.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

6. Pouvoirs pour formalités.

2022R02387SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement

Société «ASMA SA»

Société anonyme

Au capital de 380.000 dinars

Siège social : 3, Rue du Métal 2.1 Route de la Soukra - Ariana

Identifiant Unique : 0778929 M

Messieurs les actionnaires de la société «ASMA.SA.» sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement qui aura lieu le mercredi 02 novembre 2022 à 10 heures au siège de la BH EQUITY sis au 67, Rue Alain Savary- Cité Jardin II- Bloc B- 3ème étage - 1002 Tunis, et ce; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de la situation économique et financière de la société;

2- Pouvoirs en vue de formalités.

2022402449SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Tunisienne des Assurances Takaful «At- Takafulia»

SA au capital de 10.000.000 DT

Siège social : 15, Rue El Quods 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1308074G

Les actionnaires de la société la Tunisienne des Assurances Takaful

«At-Takafulia» sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 25 octobre 2022 à 10h, au siège social de la société situé au 15 Rue El Quods 1002 Tunis belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission des membres du conseil d'administration;

2. Nomination des nouveaux membres du conseil d'administration.

2022402450SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»

SA au capital de 10.000.000 DT

Siège social : 15, Rue El Quods 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1308074G

Les actionnaires de la société la Tunisienne des Assurances Takaful «At- Takafulia» sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 25 octobre 2022 à 11h, au siège social de la société situé au 15 Rue El Quods 1002 Tunis belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification des statuts.

2022402451SANB3

Convocation

VAN LAACK TUNISIE S.A.

Société Anonyme

Au capital de 50.000,000 Dinars

Siège social : Ennasr 2 - Ariana

RNE : 1025857K

MF : 1025857K/A/M/000

CNSS : 264958-51

Les Actionnaires de la Société «VAN LAACK TUNISIE S.A» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Mercredi 9 novembre 2022 à 15 heures à l'Avenue Hédi Nouira, Immeuble PRIMAVERA II, App MB4, Ennasr 2, Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du commissaire aux comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 Avril 2022 ;

2. Lecture du Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Approbation s'il y a lieu, des dits comptes, rapports et conventions;

4. Quitus aux Administrateurs;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 30 Avril 2022 ;

6. Fixation des Jetons de Présence;

7. Renouvellement des mandats des administrateurs;

8. Nomination d'un nouvel administrateur;

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

10. Questions diverses.

2022402452SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mr Mustafa Masri situé à Hadjeb Layoun du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°115-655 en date du 18 Août 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à El Hadjeb El Markez de la délégation Hadjeb Layoun du Gouvernorat de Kairouan conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Hadjeb Layoun.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Hadjeb Layoun ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Kamel B Mokhtar Ousaifi situé Bousari délégation Bouhajla du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n° 11171 en date du 5 Août 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Bousari délégation Bouhajla du Gouvernorat de Kairouan conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Bouhajla.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Bouhajla ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la Sté «Jabnouni d'Huile d'olive» situé BHAIIR OUESLATIA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n° 11416 en date du 11 août 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Bhaiir Oueslatia du Gouvernorat de Kairouan conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Oueslatia Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de

l'établissement seront reçues par le délégué de Oueslatia ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la société SELIMAT dont le siège social est situé à la zone industrielle Akouda de la délégation de Akouda 4022 du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie sous le n°6 en date du 5 janvier 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de fabrication des plaques des mousses en polyuréthane «matelas en mousse» située à la zone industrielle Sidi Bou Ali de la délégation de Sidi Bou Ali du gouvernorat de Sousse, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Sousse et de la Municipalité de Sidi Bou Ali.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le Président de la Municipalité de Sidi Bou Ali ou le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Tunisienne des Industries de Raffinage "STIR" dont le siège social est situé à Zarzouna B.P 45/46- 7018 Bizerte, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le n°A- 2022-09-0201-005649 en date du 7 Juin 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une Raffinerie pour le traitement et le raffinage du pétrole Brut, le stockage et la distribution des hydrocarbures liquides et du gaz de pétrole liquéfié située à l'adresse susvisée à proximité de la route nationale numéro 8 "RN8" à Zarzouna du gouvernorat de Bizerte et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte et de la municipalité de Bizerte.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Bizerte ou le président de la municipalité de Bizerte ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société "Medical Waste Solution" dont le siège social est situé à la zone industrielle de Jbel El Ouest du Gouvernorat de Zaghouan a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des mines et de l'énergie sous le n°6024 en date du 20 juin 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de collecte et traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux située à l'adresse ci dessus et ce conformément aux plans annexés à la demande sus-visée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghouan ou de la municipalité de Jbel El Ouest.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Zaghouan ou le président de la municipalité de Jbel El Ouest ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société BLUE & DYE dont le siège social est situé à la rue de la chimie à la zone industrielle Grombalia - 8030 Nabeul, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le n°318 en date du 11 Novembre 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de teinture, traitement et délavage de matières textiles et vêtements, située à l'adresse citée ci-dessus et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul et de la municipalité de Grombalia.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs la Gouverneur de Nabeul ou le président de la municipalité de Grombalia ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Madame Monia bent Mohamed Kraja annonce que son titre de propriété

concernant la totalité d'un lot Est Nord d'une maison d'une superficie environ 100 m² située à Jouabeur Kerkennah Sfax a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X01210DIVD2

Avis

Les héritiers de M.Hbib Ben Yousef Loukil annoncent que leur titre de propriété d'un terrain de 565 m², sis à Route Tunis Km 9, a disparu, ils veulent avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai d'un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X01212DIVD2

Avis

Madame Sanda Fille de Mohamed Ekssouda annonce qu'elle possède un terrain Nu d'une superficie de 328 m², sise à la route Menzel Chaker km 5 Sfax limité au sud par Kamilia Ekssouda, à l'Est rue, au Nord Tayissir Ekssouda et à l'Ouest Mohamed Ekssouda.

Son titre de propriété a disparu, elle désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Mohamed Wali dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis.

Passé ce délai, aucune opposition ne sera acceptée.

2022X01213DIVD2

Avis

En vertu de la demande d'appel n°5004 présentée au greffe du tribunal immobilier de Tunis par Maître Mohamed Chaabani au nom de M. Youssef Chammam en infirmation du jugement de mise à jour n°66720 rendu le 14-11-2021 statuant sur l'irrecevabilité de la demande.

Attendu que la demande de mise à jour vise à :

1) la transcription d'un acte sous-seing privé légalisé le 4-01-2005 et enregistré le 25-02-2005 en vertu duquel Mme Zana Colette SIMON, M.Sany SIKNAZY et M. Joseph SIKNAZY ont cédé à M.YOUSSEF BEN MOHAMED BEN AMOR CHAMMAM les parts indivises leur revenant dans l'immeuble objet du titre foncier n°55240 à l'angle de rue de la Bretagne et de Ben Ghadehom d'une superficie d'environ 523 m².

2) la transcription d'un acte sous-seing privé légalisé le 3-01-2005 et enregistré le 3-4-2007 en vertu duquel M Sylvain SADOU SEL a cédé à M YOUSSEF BEN MOHAMED BEN AMOR CHAMMAM les parts indivises leur revenant dans l'Immeuble objet du titre foncier n°55240.

3) La transcription d'un acte sous-seing privé légalisé le 22-23 février 2005 et enregistré le 24-02-2005, en vertu duquel Mme Nadia Jacob SIKNAZY a cédé à M YOUSSEF BEN MOHAMED BEN AMOR CHAMMAM les parts indivises leur revenant dans l'immeuble objet du titre foncier n°55240.

La présente demande est susceptible de faire l'objet d'un recours et d'intervention à partir de la date du présent avis et dans un délai de deux mois devant le tribunal immobilier de Tunis.

2022402438DIVD2